

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Dispositif d'indemnisation exceptionnel des exploitations ultra-marines productrices de fruits et légumes touchées par la hausse des charges d'engrais et d'amendements engendrée par la guerre en Ukraine

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

REGIME D'AIDE D'ÉTAT SA. 108916(2023/N) - FRANCE - UKRAINE

Sont éligibles à la mesure de soutien, les personnes physiques ou morales, actives dans la production agricole primaire et :

- constituées en tant qu'exploitant agricole, groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) ou autre personne morale ayant pour objet l'exploitation agricole ;
- justifiant d'une production de fruits ou légumes et répondant à l'un des critères suivants :
 - a. exploitants ayant déposé une déclaration de surface PAC en 2022 ;
 - b. exploitants ayant déposé et / ou bénéficiant d'une déclaration de couverture sociale AMEXA, affiliés à la MSA, accompagnée d'éléments de comptabilité ;
 - c. exploitants présentant une attestation comptable permettant de justifier d'une production de fruits ou de légumes.
- ayant enregistré des charges d'engrais et amendements destinées aux productions de fruits et légumes en 2022.

Les exploitations remplissant ces conditions peuvent compléter ce formulaire et le retourner à : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture & de la Forêt BP 103 rue Mariazé – 97600 MAMOUDZOU ou par courriel à sea.daaf976@agriculture.gouv.fr

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
N° SIRET (actif):
COORDONNEES DU DEMANDEUR
Adresse:
Code postal : _ _ Commune :
Téléphone : Fixe _ _ _ _ _ ; Mobile _ _ _ _
Mail:
INFORMATIONS BANCAIRES
Exploitation multi-bancaire:
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
☐ Je demande à bénéficier de l'aide au titre du dispositif d'indemnisation exceptionnel des exploitations ultra-marines productrices de fruits et légumes touchées par la hausse des charges d'engrais et d'amendements en 2022, engendrée par la guerre en Ukraine au titre du : (1 seule réponse) ☐ Régime général (pour tous les territoires y compris Mayotte) : aide correspondant à 90 % x achats d'engrais et d'amendements 2022 pour la production de fruits et légumes x 0.375 Situation du demandeur pour justifier d'une production de fruits ou de légumes en 2022 (cochez la situation): ☐ Déclaration de surface PAC en 2022
☐ Déclaration AMEXA accompagnée de justificatifs comptables au titre de l'année 2022
☐ Attestation comptable justifiant de la production de fruits et légumes au titre de l'année 2022
☐ Régime forfaitaire (cas particulier réservé aux seuls producteurs de Mayotte) : aide forfaitaire de 240€/ha
Nombre d'hectares en production de fruits et/ou légumes Pour le régime général uniquement (hors régime forfaitaire)
(pour les Antilles : hors banane dessert destinée à l'export) Charges en engrais et amendements destinés aux productions de
fruits et légumes au titre de l'année 2022
ha€

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces

Justificatif de la production de fruits et légumes (déclaration PAC 2022, déclaration AMEXA et éléments de comptabilité, attestation comptable)
Relevé d'identité bancaire ou IBAN

Pour le régime général (hors régime forfaitaire) : attestation du montant des charges d'engrais et amendements 2022 pour la production de fruits et légumes établie par un tiers de confiance ou à défaut, factures d'engrais et amendements acquittées

MENTIONS LEGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS
Je soussigné (nom et prénom) :
Je m'engage :
 - à délivrer tout document ou justificatif sur demande de l'autorité compétente dans le cadre de la présente demande; - à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et terrains; - à ne pas avoir bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet et la même période, mise en en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité.
Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect des engagements ci-dessus, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.
J'atteste sur l'honneur :
- que le montant d'aide demandé au titre du présent dispositif et des aides UKRAINE déjà reçues par ailleurs ne dépasse pas le plafond individuel prévu par le régime SA. 108916(2023/N), à savoir 250 000€ par numéro SIREN ;
- que je ne fais pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée, émise par une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur non remboursée ou non versée sur un compte bloqué, majoré des intérêts de récupération correspondants;
- que je ne fais pas l'objet de sanctions adoptées par l'UE dans le cadre du conflit russo-ukrainien (personnes, entités ou organismes spécifiquement désignés dans les actes juridiques instituant ces sanctions, entreprises détenues ou contrôlées par des personnes, entités ou organismes ciblés par les sanctions de l'UE ou entreprises présentes dans les secteurs ciblés par les sanctions adoptées par l'UE, dans le mesure où l'aide porterait atteinte aux objectifs des sanctions pertinentes).
- que je ne fais pas l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.
Fait le _ _ / _

INFORMATIONS / CONTACTS

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture & de la Forêt BP 103 rue Mariazé – 97600 MAMOUDZOU Service Économie Agricole - sea.daaf976@agriculture.gouv.fr